

**Règlement du jeu-concours
Lonely Planet
Week-ends d'Automne
1er septembre – 31 octobre 2010**

ARTICLE 1

La société Place des éditeurs, S.A. au capital de 4 234 120 €, dont le siège social est situé au 12, Avenue d'Italie 75013 Paris, 622 012 987 RCS Paris, (ci-après « l'ORGANISATEUR ») organise du 1er septembre au 31 octobre 2010 un grand jeu-concours gratuit intitulé **Week-ends d'Automne** (participation jusqu'au dernier jour minuit). Ce jeu est sans obligation d'achat.

L'accès au jeu se fera sur le site Internet de Lonely Planet : www.lonelyplanet.fr

ARTICLE 2

Le jeu-concours est réservé aux personnes âgées de 18 ans et plus à partir du 1er septembre 2010 domiciliées en France métropolitaine, à l'exception des collaborateurs exceptionnels ou permanents de l'ORGANISATEUR et des sociétés partenaires ainsi que des membres de leur famille.

ARTICLE 3

Pour jouer, les participants doivent répondre sur le site Internet lonelyplanet.fr à trois questions relatives à la collection « En quelques jours » de Lonely Planet ainsi qu'à une question sur la société Opodo et indiquer leur adresse e-mail, ainsi que leurs nom, prénom, numéro de téléphone et adresse complète.

Les participations sur papiers libres ou par tout moyen autre que celui décrit au premier paragraphe du présent article ne sont pas acceptées.

ARTICLE 4

La détermination des gagnants se fera par tirage au sort parmi les participations présentant les bonnes réponses aux questions, avant le 30 novembre 2010.

Du 1^{er} et 2^e prix :

- 1 bon d'achat Opodo d'une valeur de 500 € à utiliser auprès d'Opodo.

3^e et 4^e prix :

- 1 bon d'achat Opodo d'une valeur de 300 € à utiliser auprès d'Opodo.

5^e et 6^e prix :

- 1 bon d'achat Opodo d'une valeur de 100 € à utiliser auprès d'Opodo.

Les bons d'achat Opodo sont valables sous conditions et sous réserve de disponibilités pour tout achat de séjour packagé disponible sur le site [opodo.fr](http://www.opodo.fr) à la rubrique séjour : <http://www.opodo.fr/sejours/>.

Les gagnants seront contactés par téléphone ou par e-mail aux coordonnées indiquées lors de la participation, et recevront dans un délai d'environ un mois après le tirage au sort les indications nécessaires à la jouissance de leur lot. Il appartiendra aux seuls gagnants de se mettre en rapport avec Opodo selon les modalités indiquées alors.

Dans le cas où les coordonnées d'un gagnant se révéleraient erronées, la participation de celui-ci sera considérée comme non valide et le lot pourra être remis en jeu par l'ORGANISATEUR dans un autre jeu-concours ou être attribué à un autre participant.

Aucun message ne sera délivré aux perdants.

Il ne sera attribué qu'un seul lot par foyer (même nom, même adresse)

En aucun cas, les lots ne pourront être repris ou échangés contre un autre article ou contre des espèces. En cas d'indisponibilité d'un lot, l'Organisateur se réserve le droit de le remplacer par un lot de valeur équivalente.

Les lots sont réservés à l'usage strictement personnel des gagnants et sont incessibles.

ARTICLE 5

L'ORGANISATEUR se réserve le droit à tout moment, notamment en cas de force majeure, de modifier, d'annuler, de prolonger ou d'écourter le jeu-concours.

La responsabilité de l'ORGANISATEUR ne peut être engagée de ce fait, ni du fait de difficultés de connexions ou d'accès au site internet quelles qu'en soient les causes, de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal ou de courrier électronique.

Les participants s'engagent à décharger l'ORGANISATEUR ainsi que ses sociétés partenaires, ses dirigeants et ses collaborateurs de toute responsabilité, atteinte, perte ou dommage de quelque nature que ce soit, résultant directement ou indirectement du présent jeu-concours.

ARTICLE 6

L'ORGANISATEUR se réserve le droit de considérer comme non valide toute inscription présentant des informations manifestement fantaisistes, partiellement ou totalement erronées.

ARTICLE 7

L'ORGANISATEUR se réserve le droit de demander aux gagnants un justificatif d'identité et de domicile permettant de confirmer la validité de leur inscription.

ARTICLE 8

Les gagnants autorisent l'ORGANISATEUR à citer leurs nom, prénom et commune de résidence à l'occasion de toute communication promotionnelle, sur quelque support que ce soit, liée au présent jeu-concours, sans autre contrepartie que le lot reçu,

En cas de refus, les gagnants renoncent expressément à leur prix.

ARTICLE 9

Loi du 6 janvier 1978 « Informatique, fichiers et libertés ». Tous les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification ou de retrait des données à caractère personnel qui les concernent et ce en écrivant à l'adresse du jeu-concours : «**WEEK-ENDS D'AUTOMNE**» 12, Avenue d'Italie, FR-75013 PARIS.

Le traitement des données personnelles collectées à l'occasion de la participation au présent jeu-concours a pour unique finalité l'organisation dudit jeu-concours et sera détruit à l'issue du délai mentionné à l'article 12 ci-dessous.

ARTICLE 10

La participation au jeu implique l'acceptation du présent règlement sans restriction ni réserve.

ARTICLE 11

Le règlement complet est déposé en l'étude de maître Eric Tricou, huissiers de justice associés, 60, rue du Maréchal Foch, FR-78000 VERSAILLES. Il pourra être obtenu en écrivant à bip@lonelyplanet.fr en précisant le nom de l'opération : **WEEK-ENDS D'AUTOMNE**

ARTICLE 12 :

Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par l'ORGANISATEUR dont les décisions sont sans appel. Toute contestation relative au présent jeu-concours ne sera prise en considération que dans un délai de trois mois à compter de la date limite de participation.